

Tendances et perspectives

**Comité sur les forêts et le secteur
forestier du Comité du bois de la CEE**

10 décembre 2013

Préparé par :

**Direction de la politique, de l'économie et de l'industrie
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada**

Novembre 2013

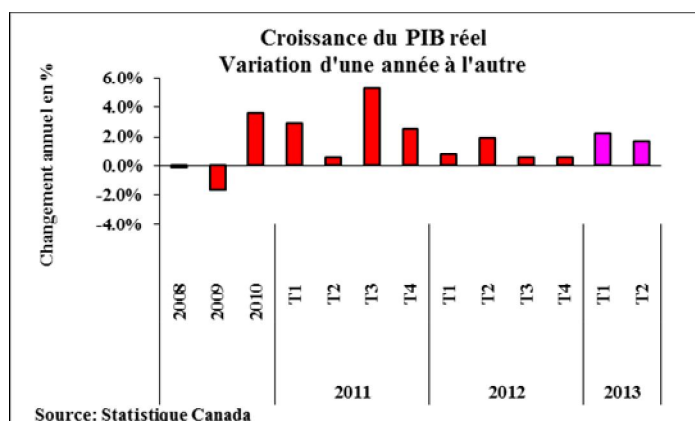
Canada

I. Contexte économique

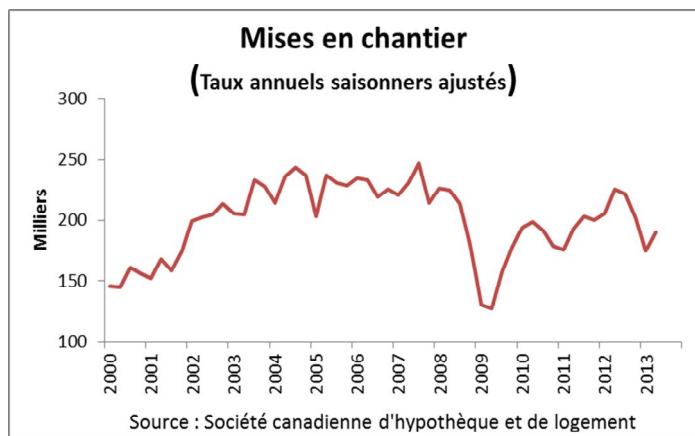
Conditions économiques générales

L'économie canadienne a connu une croissance de 2,2 % au premier trimestre et de 1,7 % au deuxième trimestre de 2013, aux taux annualisés. On s'attend à ce que l'augmentation de la demande extérieure et le renforcement de la confiance du milieu des affaires entraînent une amélioration du dynamisme sous-jacent de l'économie canadienne vers le milieu de l'exercice 2014. Toutefois, des incertitudes restent latentes et sont

attribuables à la lente reprise de la demande américaine et de la demande mondiale, notamment dans l'environnement actuel de restrictions accrues dans les dépenses des ménages et du gouvernement à l'échelle nationale. Bien que les taux de chômage demeurent stables (environ 7 %), l'augmentation du crédit des ménages a ralenti depuis 2012 et le ratio de l'endettement des ménages par rapport au revenu personnel disponible a légèrement diminué, indiquant que les consommateurs se sont désendettés pour abaisser les niveaux de responsabilités de crédit personnel et hypothécaire.

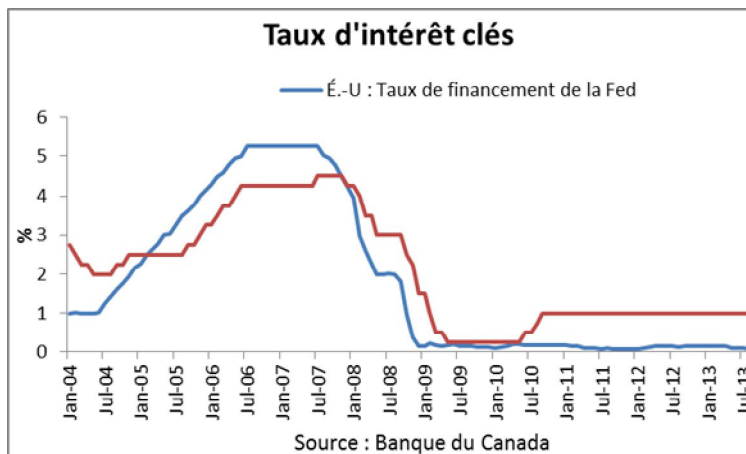


Les mises en chantier canadiennes ont chuté de 15,6 % dans la première moitié de 2013, comparativement à la même période en 2012. Cette situation est partiellement attribuable aux effets des normes plus strictes d'accès au crédit hypothécaire et aux changements de politiques vers des règles strictes d'assurance hypothécaire. De plus, cette tendance à la baisse reflète également la croissante appréciation des consommateurs quant aux risques



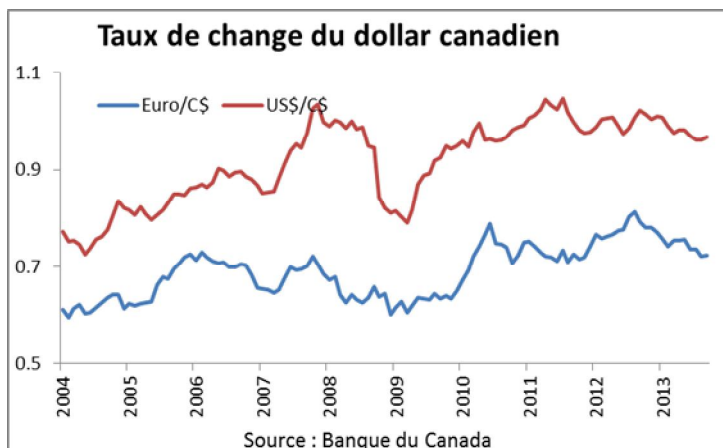
associés aux niveaux élevés d'endettement et aux conséquences d'une éventuelle normalisation des taux d'intérêt. Bien que le prix de l'habitation ait continué de croître légèrement, le rythme d'appréciation des prix s'est stabilisé. En août 2013, le prix de l'habitation au Canada était en hausse de 2,3 % par rapport à la même période l'année précédente. Globalement, le marché canadien de l'habitation tend progressivement vers un meilleur équilibre.

De décembre 2007 à mars 2009, la Banque du Canada a abaissé son taux cible du financement d'un jour (taux directeur) au moment où l'économie nationale se détériorait, résultat du ralentissement économique mondial. Le taux a baissé de 4,5 % en décembre 2007 pour se fixer à 0,5 % en mars 2009 et a été maintenu à ce niveau jusqu'au milieu de 2010, alors qu'il a connu une augmentation régulière



jusqu'à atteindre 1,0 %. Depuis, le taux est resté inchangé. L'inflation au Canada reste contrôlée par une croissance économique modérée à l'échelle nationale (notamment en ce qui a trait aux exportations et aux investissements) et à l'incertitude économique mondiale (aux États-Unis, en Europe et en Chine); la Banque du Canada a tout de même maintenu son taux cible du financement d'un jour à 1 %. En raison des liens étroits entre les deux économies, le mouvement du taux directeur devrait également être touché par le taux directeur de la Réserve fédérale américaine, qui a suivi une tendance similaire pendant l'année 2008, mais est resté stable depuis lors. Tout en réfléchissant à la possibilité et au moment de moduler sa politique d'assouplissement quantitatif, la Fed s'est engagée à maintenir les bas taux de financement fédéral au moins jusqu'à la fin 2014.

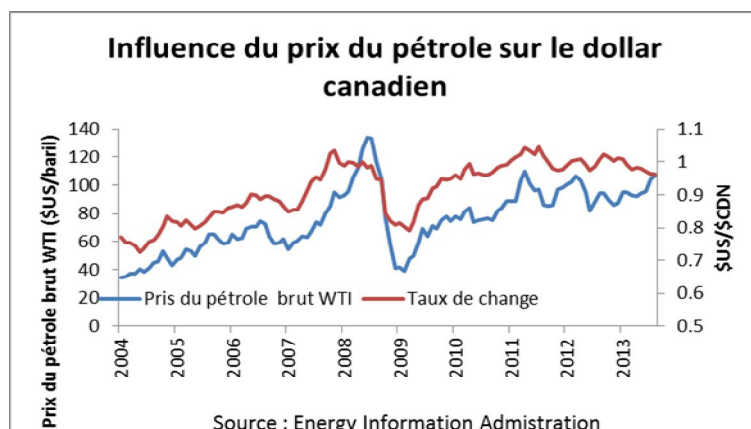
Le dollar canadien a connu d'importantes variations pendant la période de 2004 à 2009, allant d'un sommet mensuel de 1,04 dollar américain en novembre 2007 à un creux de 0,79 dollar américain en mars 2009, conséquence de la crise financière mondiale. Il a ensuite rebondi pour atteindre un nouveau sommet mensuel de 1,05 dollar américain en juillet 2011. Le dollar canadien est resté relativement stable, au pair, jusqu'en février



2013, mais oscille depuis de 0,96 à 0,98 dollar américain. Le dollar canadien s'est également bien comporté par rapport à l'euro, atteignant un sommet mensuel à 0,81 euro en août 2012, principalement attribuable aux grandes incertitudes financières en Europe. Depuis, le dollar canadien a légèrement fléchi par rapport à la devise européenne, tandis que les conditions financières s'amélioraient en Europe.

La fluctuation des prix des exportations canadiennes de produits, comme le pétrole brut, est un autre facteur important motivant la variation du dollar canadien. Sur le marché nord-américain du pétrole brut, le West Texas Intermediate (WTI) est le point de repère. Le WTI a commencé à

augmenter de façon importante en 2000, atteignant un sommet de 133,88 dollars américains en juin 2008 avant de chuter à 41,12 dollars américains en décembre 2008. Depuis, le prix a regagné du terrain pour se situer, en moyenne, à 94,49 dollars américains le baril de 2011 à 2012, et à 97,07 dollars américains pendant les huit premiers mois de 2013. En août 2013, le prix du WTI a atteint 106,57 dollars américains, soit le plus élevé depuis le dernier sommet.



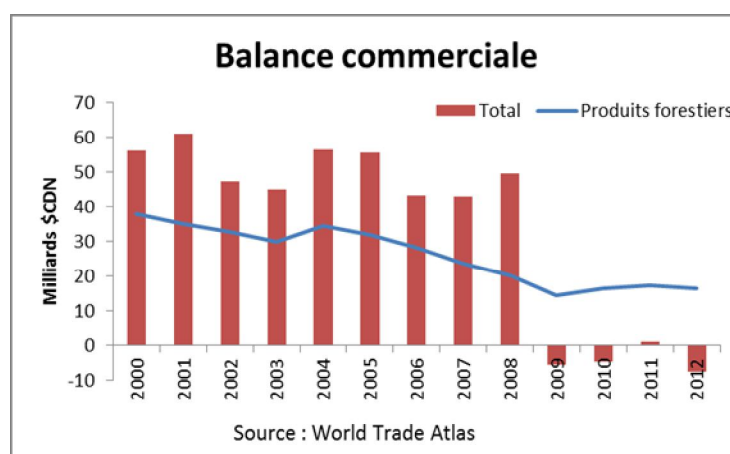
Après presque dix années de stabilité, de 2000 à la fin 2008, la balance commerciale du Canada a chuté de façon dramatique pendant la crise financière mondiale, devenant négative en 2009,

2010 et 2012. La balance commerciale des produits forestiers canadiens est restée stable jusqu'en 2004, puis a connu une baisse marquée de 2005 à 2009.

Néanmoins, la balance commerciale du secteur forestier est restée positive pendant cette période, même pendant la crise financière.

Depuis 2010, la balance canadienne du secteur forestier s'est progressivement rétablie, tirant profit d'importantes exportations nettes vers les États-Unis et de la croissance rapide des exportations vers les économies émergentes, notamment vers la Chine.

En 2012, la balance commerciale du secteur forestier canadien était à 16 milliards de dollars, compensant significativement la balance commerciale nette négative de l'économie globale.



II. Mesures stratégiques prises par le Canada qui influent sur l'aménagement forestier et le commerce des produits forestiers

1. Engagement à l'égard d'un aménagement forestier durable

En 2008, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a publié le document *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà*, qui présente une vision stratégique à long terme pour conserver et promouvoir des méthodes durables d'aménagement forestier au Canada. En cette période de transition pour les forêts et le secteur forestier du Canada, cette vision se concentre également sur deux domaines clés : la transformation du secteur forestier et les changements climatiques.

Pour en savoir plus, consultez le document intitulé *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* sur le site Web du CCMF, à l'adresse www.ccfm.org.

2. Initiatives de compétitivité

Le gouvernement du Canada joue un rôle clé en ce qui concerne l'appui à la transformation du secteur forestier, grâce au soutien qu'il apporte aux activités d'innovation et de développement des marchés. Au cours des dernières années, on a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives pour assurer la viabilité du secteur forestier et aider ses membres à élaborer de nouveaux produits et procédés, ainsi qu'à exploiter les nouveaux débouchés sur les marchés internationaux.

Dans le budget fédéral de 2012, une somme de 105 millions de dollars (M\$) a été allouée, pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014, à la transformation continue du secteur forestier dans les domaines de l'innovation et des marchés. Dans le budget 2013, le gouvernement annonçait un financement supplémentaire de 92 M\$, pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016, afin d'appuyer la diversification des marchés et l'innovation dans le secteur forestier.

Innovation

Les investissements fédéraux ciblés dans le développement de produits innovateurs et la diversification des marchés amènent le renouveau dans le secteur forestier canadien. Le gouvernement du Canada a soutenu ce renouveau en appuyant le regroupement de trois instituts de recherche (Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC), Paprican, Forintek) pour former FPInnovations; la création du Centre canadien sur la fibre de bois (CCFB) et la mise sur pied de huit réseaux de recherches dirigés par le milieu universitaire, auxquels le gouvernement offre son appui. Cet alignement amélioré a permis de réduire la fragmentation de la R et D dans le secteur forestier et d'assurer une utilisation plus efficace et efficiente des ressources en S et T.

Parallèlement, le gouvernement a fait des investissements sans précédent dans un ensemble de programmes chapeautés par le Programme d'innovation forestière, y compris le Programme des technologies transformatrices bien connu. La recherche menée au sein du Programme des technologies transformatrices se réalise d'une manière intégrée avec d'autres programmes de R et D du secteur forestier et de développement de marché afin de promouvoir la transformation et la compétitivité du secteur forestier canadien. Dans le cadre du Programme des technologies transformatrices, le Service canadien des forêts fournit à FPInnovations le financement en vue de réaliser le programme de recherche en collaboration avec l'industrie, les provinces et les universités. Les activités de recherche visent le développement et l'adaptation des technologies émergentes et novatrices. Voici quelques exemples de réussite :

- La production de quantités précommerciales de cellulose nanocristalline (NCCTM) et la création subséquente de CelluForce, une entreprise conjointe de Domtar et FPInnovations pour produire la NCCTM.
- La production de filaments de cellulose comme additif qui servira à renforcer, adoucir et rehausser la luminosité dans le procédé de fabrication du papier, ainsi que dans la production de pellicules minces et de biocomposites et qui permettra d'offrir un produit novateur et d'ouvrir des marchés aux producteurs canadiens de pâtes.
- La construction d'une usine pilote d'extraction de lignine qui offre l'installation de base de R et D aux producteurs explorant le potentiel de conversion de la lignine en produits chimiques qui sont actuellement dérivés de sources à base de pétrole.
- Le développement de bois stratifié–croisé ('cross laminated timber (CLT)) en vue de son adoption dans les codes et les normes. Le CLT crée d'importants débouchés pour la grande quantité de bois qu'on utilise dans les immeubles résidentiels et commerciaux de hauteur moyenne.
- Un encadrement permettra de coordonner les activités de bioraffinage forestier grâce à l'appui au travail de R et D mené par les laboratoires de Canmet Énergie de Ressources naturelles Canada en collaboration avec FPInnovations.

Le principal objectif de cette dernière initiative est de repérer et de commercialiser des produits et technologies d'innovation à partir des activités forestières fondées sur la bioéconomie. Les chercheurs des deux organismes travaillent ensemble à trouver des solutions novatrices dans les domaines touchant l'efficacité énergétique, l'intégration des processus, la cogénération d'énergie, le bioraffinage et la transformation de la biomasse forestière en bioénergie et en bioproduits de grande valeur.

De plus, dans le cadre du Programme d'innovation forestière, le Service canadien des forêts de RNCAN coordonne un cadre de travail à long terme pour des activités de normalisation qui chapeautera une perspective nationale. De plus, il participe activement aux activités internationales pour faire en sorte que le Canada soit à l'avant-plan et contribue activement à l'élaboration de normes internationales (ISO) sur les nanomatériaux cellulosiques.

Enfin, les investissements mentionnés appuient les activités de recherche de classe mondiale et l'innovation pour faire en sorte que de nouvelles idées soient développées et transférées des

laboratoires vers les marchés afin de rajeunir le secteur des produits forestiers canadiens.

Marchés

Expansion du Programme de développement des marchés

Le Programme de développement des marchés (PDM) a pour but de multiplier les ouvertures pour l'industrie forestière du Canada sur les marchés extérieurs et dans les secteurs de la construction non résidentielle et des immeubles de hauteur moyenne sur les marchés nord-américains. Le PDM combine les activités menées auparavant dans le cadre de trois programmes distincts liés au secteur forestier : le Programme canadien d'exportation des produits du bois, qui ciblait la diversification des exportations vers des marchés extérieurs; l'initiative Le bois nord-américain d'abord, destinée à intensifier l'utilisation du bois dans la construction d'immeubles non résidentiels et de hauteur moyenne au Canada et aux États-Unis, et le Programme de promotion du leadership environnemental dans le secteur forestier, qui visait à mettre en évidence les avantages environnementaux des produits forestiers canadiens pour les acheteurs d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Nord.

Dans le cadre du PDM, le gouvernement fédéral finance des associations de producteurs forestiers afin d'appuyer la diversification des marchés et les activités d'expansion liées notamment aux éléments suivants : promotion de l'image de marque; démonstration des techniques canadiennes de construction des charpentes en bois; représentation internationale par la présence de personnel bien établi sur le marché dans les bureaux à l'étranger; soutien technique visant à régler les problèmes d'accès au marché et de réglementation; assurance de la qualité et activités destinées à renforcer la réputation environnementale du secteur forestier en faisant la promotion de l'excellente feuille de route du Canada en matière d'aménagement forestier durable et de source préférentielle de produits forestiers durables. Les activités dans ce domaine comprennent également l'acquisition de connaissances scientifiques et le développement de produits promotionnels liés à l'aménagement de la forêt boréale canadienne.

Cette stratégie de diversification des marchés a aidé le secteur du bois canadien à accroître, au cours des dix dernières années, ses exportations vers certaines économies émergentes à croissance rapide en Asie. Par exemple, la valeur des exportations de produits de bois canadiens vers la Chine a augmenté de près de 24 fois de 2002 à 2012 pour atteindre 1,4 milliard de dollars (G\$). En Corée du Sud, la valeur a augmenté de 169 pour cent, ayant atteint 165 M\$ pendant cette période.

La composante nord-américaine du PDM a soutenu les efforts du secteur en vue d'augmenter l'utilisation du bois dans les immeubles non résidentiels comme les écoles, les établissements de soins de santé et les centres commerciaux et dans les immeubles d'une hauteur moyenne allant jusqu'à 6 étages. À l'issue de ces efforts, le bois a été utilisé dans plus de 1354 projets de construction non résidentielle au Canada et aux États-Unis depuis 2007, ce qui représente des ventes supplémentaires d'environ 540 M\$ pour le secteur des produits du bois.

Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF)

Le programme ITIF, lancé en août 2010, permettra de multiplier les débouchés pour le secteur forestier canadien grâce à des investissements dans des technologies novatrices qui appuient une offre de produits plus diversifiés et de plus grande valeur issus du secteur forestier. Les domaines ciblés sont la bioénergie, les biomatériaux, les produits biochimiques et les produits de construction de nouvelle génération. À long terme, ces investissements amélioreront la viabilité économique et la durabilité environnementale du secteur forestier canadien tout en contribuant à assurer un avenir prospère à ce secteur, ainsi qu'aux collectivités qui en dépendent.

Ce programme de quatre ans d'une valeur de 100 M\$ a été annoncé dans le budget 2010. Le premier appel de propositions a été lancé au début de l'automne 2010, suivi par le deuxième et dernier appel de propositions en juillet 2011. Pour les deux appels de propositions, on a reçu 107 demandes représentant plus de 2 G\$ en coûts totaux de projets et nécessitant plus de 500 M\$ de financement pour les programmes, ce qui témoigne clairement de la forte demande d'innovation au sein du secteur.

À ce jour, on a financé en tout huit projets de transformation de haut calibre au Canada, et l'on examine d'autres projets afin d'affecter le reste du financement du programme avant la date limite fixée au 31 mars 2014. Parmi les exemples de projets financés jusqu'à maintenant, il y a la production d'un nouveau matériau appelé matériau de fibres modifié. Fait de bois et de résidus de fibres agricoles qui ont été mis au rebut, les matériaux de fibres modifiés peuvent être utilisés dans la fabrication de pièces d'intérieur de véhicules légers, de matériaux géotextiles, de matériau d'isolation résidentielle, de filtres pour l'air, les liquides et les gaz et comme matériaux d'insonorisation. Un deuxième projet porte sur l'installation d'un système de digestion aérobie innovateur dans une papeterie du nord pour produire des biogaz qui peuvent être ensuite utilisés pour produire de l'électricité et de la chaleur.

3. Changements climatiques

Adaptation

En 2008, dans le document du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) intitulé *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà*, on pouvait lire ceci : « Il est clair que la prise en compte des changements climatiques et de la variabilité future du climat est requise dans tous les aspects de l'aménagement durable des forêts ». Également en 2008, les premiers ministres provinciaux et territoriaux, par le biais du Conseil de la fédération, ont demandé au groupe de travail du CCMF sur les changements climatiques (GTCC) de produire un travail concerté sur l'adaptation en foresterie. La phase 1 de cet effort multiprovincial, mise en œuvre 2010, a permis d'évaluer la vulnérabilité de certaines espèces d'arbres et de définir des options de gestion axées sur l'adaptation (www.ccfm.org/pdf/TreeSpecies_web_f.pdf).

On accorde encore une importante attention aux répercussions des changements climatiques sur le secteur forestier. La phase 2 de l'initiative du GTCC ne visait pas que les arbres; elle portait également sur l'adaptation pour les forêts et le secteur forestier. Les outils d'évaluation de la vulnérabilité et les synthèses des connaissances en matière d'adaptation développés sont maintenant disséminés pour permettre aux membres du secteur forestier de tenir compte des conditions des changements climatiques dans l'aménagement durable des forêts. Les outils et les techniques offerts au secteur sont conçus pour être utilisés simplement, au quotidien, dans la planification de l'aménagement forestier durable et dans les processus décisionnels. Ils sont testés sur le terrain dans le cadre de plusieurs études à l'échelle du pays et décrits dans une série spéciale de neuf rapports du CCMF, dont quatre sont désormais accessibles (www.ccfm.org). Les cinq autres rapports devraient être publiés en 2014. Le CCMF mène également des activités d'échange du savoir avec les aménagés forestiers afin d'accélérer la mise à jour et l'application de ces outils et nouvelles connaissances.

Reconnaissant que les entreprises et l'industrie n'ont pas suffisamment accès à des sources d'information fiable sur les effets des changements climatiques et les méthodes d'adaptation, le gouvernement fédéral, dans son budget de 2011, assurait le financement de travaux, menés par neuf ministères, sur l'adaptation aux changements climatiques. Le principal objectif du programme de Ressources naturelles Canada (RNCCan) est d'accroître la compétitivité dans un climat en constante évolution. Grâce à l'Initiative sur l'évolution des forêts, RNCCan collabore avec les membres du secteur forestier pour élaborer et transférer les renseignements ciblés sur l'adaptation, le savoir et les outils en vue de canaliser l'adaptation en politiques et pratiques d'aménagement forestier durable. Cette initiative vise à aider les membres du secteur forestier à réduire au minimum les risques et à porter au maximum les possibilités associées aux changements climatiques. Le Service canadien des forêts de RNCCan a entrepris la conception d'un portail Web sur l'évolution des forêts qui servira de source principale de renseignements et d'outils pour l'adaptation des forêts au Canada. Les tendances et les projections présentées s'appuieront sur un ensemble logique et cohérent d'indicateurs des effets des changements climatiques sur les forêts et les mécanismes d'aménagement forestier. Le portail donnera également accès à des renseignements applicables en science et pertinents pour la prise de décisions relatives à l'aménagement forestier durable dans un climat en constante évolution, y compris une gamme de produits du savoir comme des cartes, des rapports de synthèse, des guides, des projections climatiques et des mécanismes d'appui aux décisions. Des renseignements, issus de sources et de savoirs pluridisciplinaires, sur les effets des changements climatiques, passés et projetés, sont en cours d'analyse en vue de produire une évaluation intégrée des conséquences des changements climatiques sur les forêts canadiennes et le secteur forestier selon divers scénarios possibles. Cette évaluation de l'évolution des forêts permettra de déterminer les domaines offrant des possibilités et les zones de vulnérabilités afin d'inspirer directement les politiques et les investissements des secteurs public et privé.

Par ailleurs, plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux continuent à promouvoir l'adaptation des activités d'aménagement forestier durable. Voici quelques exemples : en Colombie-Britannique, le Forest Stewardship Action Plan for Climate Change Adaptation (2012-2017); en Alberta, le ministère de l'Exploitation durable des ressources a établi et mis en œuvre son cadre d'adaptation aux changements climatiques (Climate Change Adaptation Framework); en Ontario, le ministère des Richesses naturelles a publié un *Guide du praticien en matière*

d'adaptation (A Practitioners Guide to Climate Change Adaptation in Ontario's Ecosystems). Dans plusieurs provinces et territoires, on évalue les vulnérabilités au niveau des unités d'aménagement forestier et au niveau régional, afin d'intégrer les considérations liées aux changements climatiques aux activités quotidiennes d'aménagement forestier durable. De plus, on a mis sur pied une communauté d'expertise sur l'adaptation forestière afin de faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées en matière d'adaptation entre les chercheurs, les décideurs et les aménagistes forestiers du Canada (www.ccadaptation.ca).

Efforts internationaux

Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts de mise en application des accords de Copenhague (2009), de Cancún (2010) et de Durban (2011) en vertu de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (CCNUCC). En vertu de l'accord de Copenhague, le Canada a fixé un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 17 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2020. À plus long terme, tel que convenu dans la déclaration du G8 en 2011, le Canada est prêt à partager avec tous les pays l'objectif d'atteindre au moins 50 % de réduction des émissions à l'échelle mondiale d'ici 2050 et appuie l'objectif des pays développés de réduire les émissions de GES totales d'au moins 80 % d'ici 2050.

Le Canada participe aux efforts de réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+). En 2010, le Canada a appuyé le partenariat mondial volontaire dans le programme REDD+, qui va dans le sens des priorités énoncées dans l'Accord de Copenhague. En 2011, le Canada a participé à une déclaration d'intention commune relative au programme REDD+ dans le bassin du Congo, qui promet un engagement de haut niveau des pays donateurs à l'égard de la hausse du financement et d'autres moyens de soutien visant à appuyer le programme REDD+ dans le bassin du Congo.

Dans le cadre de l'engagement qu'il a pris, de fournir sa juste part de financement pour un démarrage rapide en vertu de l'Accord de Copenhague, le Canada a investi une somme supplémentaire de 1,2 G\$ dans la gestion des changements climatiques pour les exercices financiers 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013. Ce financement vient appuyer les efforts des pays en développement visant à réduire leurs émissions de GES et à s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques, en se concentrant sur trois domaines prioritaires : l'adaptation, l'énergie propre, ainsi que les forêts et l'agriculture. Sur le financement de 2010, on a utilisé 40 M\$ pour appuyer le Fonds de préparation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) qui, à son tour, appuie le renforcement de la capacité du pays à gérer la déforestation et la dégradation des forêts. Les contributions du Canada aux activités du partenariat REDD+ dans le cadre de son financement pour un démarrage rapide en 2011-2012 comprennent 20 M\$ pour le Fonds forestier du bassin du Congo, 5 M\$ pour le Fonds pour le carbone du FPCF, 4,5 M\$ pour le Fonds pour le biocarbone plus de la Banque mondiale et 2 M\$ pour l'Initiative de partenariat pour les forêts du bassin du Congo. Les détails à ce sujet sont accessibles à l'adresse suivante : www.changementsclimatiques.gc.ca.

Le Canada s'est engagé à participer aux négociations continues de la CCNUCC visant à produire, d'ici 2015, une entente juridiquement contraignante et complète qui entrera en vigueur en 2020.

Dans ces négociations, le Canada appuie l'inclusion des forêts, des terres agricoles et autres terres de manière à contribuer à la réduction des émissions anthropogéniques, à accroître l'élimination du carbone et à renforcer les mesures incitatives d'aménagement durable des terres, tout en tenant compte de la situation canadienne.

Efforts de réduction des émissions à l'échelle nationale

Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts en vue d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de 2020 qu'il a établi en vertu de l'Accord de Copenhague. Le gouvernement adopte une approche par secteur pour la réglementation des émissions de GES, en commençant par des politiques visant à réduire les émissions de GES des secteurs de production d'électricité et des transports. L'approche sectorielle du Canada est harmonisée à celle des États-Unis, au besoin, étant donné le degré d'intégration économique de ces deux pays.

Le plus récent rapport d'Environnement Canada, *Tendances en matière d'émissions au Canada*, publié en 2012, présente des projections détaillées du progrès réalisé vers l'atteinte de l'objectif canadien de réduction d'émissions de 2020, en vertu de l'Accord de Copenhague. Pour la première fois, les projections d'émissions provenant du secteur affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (ATCATF) ont été incluses dans le rapport. Selon ce rapport, le Canada est à mi-chemin de son objectif de 2020. La version 2013 du rapport intitulé *Tendances en matière d'émissions au Canada* doit être publiée à l'automne 2013 et présentera les plus récentes projections. Les gouvernements évaluent également les possibilités d'atténuation offertes par le secteur forestier en vue de réaliser les objectifs de lutte aux changements climatiques. Une analyse de la contribution à long terme des mesures d'atténuation impliquant les forêts canadiennes aménagées devrait être publiée en 2014.

Au palier provincial, l'Ontario, le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique continuent d'être membres de la Western Climate Initiative, une collaboration de compétences indépendantes travaillant ensemble à s'attaquer aux changements climatiques à l'échelle régionale. Les membres de l'Initiative ont établi une cible régionale de réduction des émissions de GES de 15 % sous les niveaux de 2005, d'ici 2020. De plus, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador sont des signataires du Plan d'action sur les changements climatiques de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA-PMEC), adopté en 2001. Ce plan comprend un engagement volontaire de réduire les émissions de GES au niveau de 1990 d'ici 2010, de 10 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2020, et reconnaît une cible à long terme pour 2050 en vue de la réduction de 75 à 80 % sous les niveaux de 2001. Selon l'inventaire régional de GES pour la période 1990-2011, l'objectif pour 2010 a été dépassé.

En juin 2012, le Québec a lancé son Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Ce plan est assorti d'un montant de 2,7 M\$ pour les programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en vue d'atteindre une cible de réduction des GES de 20 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2020. Un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de GES a été mis en œuvre en 2013 et sera en liaison avec le système d'échange de la Californie en

2014. Ce Plan comporte d'autres mesures, dont l'établissement de normes de construction écologiques et la promotion de l'énergie renouvelable.

Le plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique a été publié en 2007 et comprend un ensemble de cibles à court terme (6 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2014), à moyen terme (15 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2020) et à long terme (80 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2050) en vue de réduire les émissions de GES de la province. Le plan comprenait également un programme dans lequel le gouvernement a investi 79 M\$ pour la plantation de 50 millions d'arbres dans le paysage établi du sud de l'Ontario. Cette mesure devrait permettre de séquestrer environ 6,6 mégatonnes de dioxyde de carbone d'ici 2050 et contribuerait à restaurer le couvert forestier dans un paysage très fragmenté.

En Alberta, le gouvernement a annoncé son plan d'action sur les changements climatiques en 2008 et poursuivait un objectif de réduction des émissions de GES de 50 mégatonnes selon un scénario de continuité d'ici 2020 et de 200 mégatonnes d'ici 2050. En 2011, l'Alberta a prolongé et étendu son programme de crédit aux producteurs de bioénergie jusqu'en 2016. Le programme est en place depuis 2006 et comporte des mesures incitatives pour le développement de produits de bioénergie en vue de soutenir la mise en œuvre des normes provinciales de carburant renouvelable. Il supporte également le développement de nouvelles technologies ainsi que la construction d'installations qui emploient des produits de culture non alimentaire, de la biomasse de déchet et de la fibre de bois comme combustible et source d'électricité et de chauffage.

La loi de la Saskatchewan sur la gestion et la réduction des gaz à effet de serre, *Management and Reduction of Greenhouse Gases Act*, est entrée en vigueur en 2010 puis a été amendée en avril 2013. Entre autres, la Loi établit le règlement concernant les grands émetteurs de GES et un prix provincial du carbone pour les émetteurs réglementés. Par le biais de son fonds Go Green de 70 M\$, le gouvernement de la Saskatchewan appuie une gamme d'initiatives d'énergie renouvelable à petite échelle menées dans la province, y compris l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie issue de la biomasse.

La Colombie-Britannique a promulgué sa loi sur la réduction des gaz à effet de serre, *Greenhouse Gas Reduction Act*, en 2008. La Loi autorisait des plafonnements absolus des émissions de GES pour de grands émetteurs désignés (33 % sous les niveaux de 2007 d'ici 2020 et 80 % d'ici 2050) et établissait le fondement statutaire de l'établissement d'un plafonnement fondé sur le marché et d'un cadre d'échange. La taxe sur les émissions de carbone sans incidence fiscale est un élément clé du plan d'action sur le climat établi par la province mettant un prix sur les émissions de GES. De plus, la province a élaboré un cadre institutionnel initial pour les crédits de carbone s'inscrivant dans l'effort d'un secteur public neutre en carbone. En 2011, la province a lancé un protocole de crédit de carbone forestier pour orienter la conception, l'élaboration, la quantification et la vérification des crédits de carbone forestier générés sur les terres privées et les terres publiques dans la province. Les activités d'atténuation du carbone forestier admissibles sont l'afforestation, l'amélioration de l'aménagement forestier et la conservation des forêts.

4. Infestation de dendroctones du pin ponderosa dans l'Ouest canadien

Le dendroctone du pin ponderosa est un insecte indigène des forêts de l'ouest de l'Amérique du Nord dont l'infestation a causé de vastes pertes de bois d'œuvre en Colombie-Britannique. Depuis le début de l'épidémie, au début des années 1990, cet insecte a détruit plus de la moitié du volume de pin commercial de la Colombie-Britannique, surtout dans les peuplements denses de pin tordu latifolié du centre de la région intérieure de la province.

Depuis, le dendroctone s'est répandu bien au-delà de son aire de répartition historique, dans le nord de la Colombie-Britannique et vers l'est, dans la forêt boréale du centre-nord de l'Alberta. Les scientifiques sont en train d'évaluer le risque de propagation du dendroctone vers l'est, dans la forêt boréale du Canada, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le secteur forestier canadien et sur le bien-être des collectivités de la région boréale du Canada qui dépendent de la forêt.

En raison du rôle essentiel que joue le secteur forestier dans l'ensemble de l'économie canadienne et de la menace grandissante que représente le dendroctone du pin ponderosa pour les forêts de l'Ouest canadien, le gouvernement du Canada s'inquiète des conséquences de l'infestation sur les collectivités forestières et collabore avec les provinces, les territoires et les collectivités du Canada pour relever les défis que cette infestation représente.

Le CCMF regroupe des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui travaillent en étroite collaboration dans le cadre de la Stratégie nationale canadienne de lutte contre les ravageurs forestiers pour qu'une approche coordonnée soit adoptée dans la gestion des risques liés aux ravageurs forestiers, y compris le dendroctone du pin ponderosa. Grâce à ces efforts, on peut détecter les dendroctones plus rapidement et gérer les risques liés à la croissance et à la propagation de la population.

5. Politique commerciale

En plus de l'*Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux* conclu avec les États-Unis et de l'*Accord de libre-échange nord-américain* avec les États-Unis et le Mexique (1994), le Canada a conclu des accords de libre-échange avec le Panama (2013), la Jordanie (2012), la Colombie (2011), le Pérou (2009), l'Association européenne de libre-échange (2009), le Costa Rica (2002), le Chili (1997) et Israël (1997). Le Canada a également signé, avec le Honduras (2013), un accord de libre-échange qui est en cours de mise en œuvre. Le Canada et l'Union européenne ont annoncé, en octobre 2013, une entente de principe en vue d'un accord économique et commercial global.

Actuellement, des négociations visant des accords de libre-échange sont en cours avec le Japon, le Partenariat transpacifique ainsi qu'avec le Maroc, la Corée, la Communauté des Caraïbes, la République dominicaine, l'Inde, Singapour, l'Ukraine, le Guatemala, le Nicaragua et le

Salvador. Il y a également des négociations en vue de moderniser l'accord de libre-échange Canada-Costa Rica.

Le Canada a également amorcé des discussions commerciales exploratoires avec la Turquie, la Thaïlande et le Mercosur. Des discussions exploratoires sont également en cours pour la modernisation de l'entente de libre-échange Canada-Israël.

6. Mesures phytosanitaires

Le Canada a fait preuve de leadership en matière de mesures phytosanitaires en mettant sur pied des systèmes d'homologation des exportations de bois et des emballages en bois. Le Programme canadien de certification des produits de bois traités à la chaleur (PCCPBTC) est le système d'homologation officiel pour l'exportation de bois vers des pays qui exigent le traitement à la chaleur avant l'entrée du bois sur leur territoire. Le Programme canadien de certification des matériaux d'emballage en bois (PCCMEB) permet de garantir que les matériaux d'emballage en bois utilisés pour les exportations satisfont à la norme internationale NIMP-15.

Les experts canadiens continuent de jouer un rôle actif dans les tribunes internationales consacrées aux mesures phytosanitaires, à savoir l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO).

III. Facteurs qui déterminent le marché

Le secteur forestier canadien s'est lentement remis du ralentissement économique mondial de 2008-2009. Cette reprise a été principalement favorisée par la demande croissante de l'Asie (particulièrement la Chine et la Corée du Sud) pour les produits du bois. La valeur des exportations de produits ligneux du Canada vers la Chine a été multipliée par presque 44 entre 2001 et 2012.

On a observé une forte demande de papier et de carton en Inde – les exportations vers ce pays ont augmenté de 144,4 % de 2002 à 2012. De la même façon, la demande de pâte canadienne a été forte en Chine, vers laquelle les exportations ont augmenté de 289,6 % de 2002 à 2012.

Il faut cependant noter que les États-Unis constituent encore le marché le plus important pour les produits forestiers canadiens; toutefois, en ce qui concerne le pourcentage du total des exportations forestières, la part du marché américain a décliné. Par exemple, environ 80 % des exportations de produits forestiers étaient destinées aux États-Unis en 2002, comparativement à 63,1 % en 2012. Inversement, les exportations de produits forestiers vers la Chine sont passées de 1,8 % en 2002 à 16,3 % en 2012. La demande de produits de bois en Chine a connu une croissance exponentielle au cours des dix dernières années en raison de la croissance rapide de l'économie chinoise, soit une croissance moyenne de 10,2 % du PIB, de 2001 à 2012, ainsi qu'un

accroissement de l'urbanisation où l'on s'attend au déplacement de 200 millions de Chinois vers les zones urbaines au cours des dix prochaines années.

De nombreuses difficultés attendent le secteur forestier, notamment la hausse du coût de l'énergie, un dollar fort et une concurrence étrangère de plus en plus vive.

De nouvelles possibilités

Bien que de nombreux marchés traditionnels des produits forestiers canadiens soient arrivés à maturité, il existe encore des possibilités de croissance sur les marchés en développement ou émergents. Ces possibilités comprennent l'utilisation croissante du bois dans la construction non résidentielle et la construction d'immeubles de hauteur moyenne, et l'amélioration des possibilités d'exportation outre-mer des produits du bois canadien sur les marchés émergents. Les changements climatiques et une meilleure reconnaissance des bienfaits environnementaux du bois se traduisent également par des débouchés pour les produits ligneux, comme la bioénergie et les biocarburants de nouvelle génération.

Prix de l'énergie

L'Amérique du Nord a connu des hausses significatives de production de pétrole au cours des dix dernières années, en raison des avancées technologiques qui ont permis de débloquer des sources de pétrole des sables bitumineux au Canada et des formations de schiste aux États-Unis. Néanmoins, les perturbations d'approvisionnement en Afrique et au Moyen-Orient sont venues compenser ces gains et ont contribué à maintenir des prix du pétrole élevés.

Depuis 2009, le prix du pétrole (West Texas Intermediate) a augmenté de plus de 51 pour cent pour atteindre 94,05 \$ US le baril. Les prix ont continué d'augmenter pour s'établir, en moyenne, à 97,07 \$ US dans les huit premiers mois de 2013.

La hausse constante des coûts de l'énergie cause des problèmes à l'industrie forestière. Au fil des ans, l'industrie des pâtes et papiers a été particulièrement touchée par cette hausse.

L'augmentation du prix du pétrole peut créer des possibilités pour les sources d'énergie de remplacement, comme la bioénergie et les biocarburants.

Taux de change

Parce que la plupart des produits forestiers canadiens sont négociés en dollars américains, les taux de change continueront à avoir une forte incidence sur la prospérité du secteur forestier, et ce, même si celui-ci acquitte la plupart de ses factures en dollars canadiens. Au cours des cinq dernières années, le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain, s'établissant à 0,94 \$ US en 2008, et a atteint 1,00 \$ US (parité) en 2012. Pendant les neuf premiers mois de 2013, le dollar canadien valait en moyenne 0,98 \$ US. La force du dollar va inévitablement influencer sur la rentabilité à court terme des entreprises canadiennes vendant des produits forestiers.

Marché de l'habitation des États-Unis

Le marché de l'habitation américain est la principale force motrice de l'industrie du bois d'œuvre résineux et des panneaux de bois en Amérique du Nord. La reprise économique de ce marché demeure lente. À titre de comparaison, le nombre de mises en chantier avait atteint le niveau record de 2,1 millions d'unités en 2005. En 2011, le nombre de mises en chantier a atteint seulement 30 % du niveau de 2005, avec 609 200 unités. Une reprise a été notée en 2012, alors que le marché de l'habitation atteignait 783 000 unités, soit une augmentation de 28 pour cent par rapport à 2011¹. Ce niveau de mises en chantier reste bien en deçà de la moyenne à long terme (20 ans) de 1,4 million de mises en chantier par année, malgré que le marché ait connu une amélioration constante par rapport à 2009, année où le nombre de mises en chantier est tombé à un creux de 554 000 unités.

Par conséquent, la demande américaine de bois d'œuvre résineux a diminué, ce qui a entraîné une baisse de 59 pour cent de la valeur des exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux entre 2005 et 2012. Fait à noter, toutefois, les exportations de bois d'œuvre résineux vers les États-Unis ont augmenté de façon remarquable, soit 40 pour cent entre 2009 et 2012. Jusqu'à maintenant, dans les huit premiers mois de 2013, la valeur des exportations de bois d'œuvre résineux vers les États-Unis a augmenté de 36,2 pour cent par rapport à la même période l'an dernier.

Bien qu'on remarque des améliorations constantes, il est peu probable que le marché américain de l'habitation soit totalement rétabli avant quelques années. Le prix des maisons, aux États-Unis, semble être en hausse. De récentes données sur le logement suggèrent que le secteur américain de l'habitation est en sous-construction par rapport à la demande sous-jacente, indiquant qu'il y a une importante place inoccupée pour la croissance dans ce secteur.²

Même si le Canada a profité d'une forte demande chinoise visant le bois d'œuvre, de nombreux producteurs de bois d'œuvre canadiens connaissent des difficultés économiques, car la construction aux États-Unis est le principal facteur qui détermine la demande sur le marché pour les produits ligneux canadiens (en particulier le bois d'œuvre). Les pertes de l'industrie sont également dues à la force du dollar canadien et au fait que la reprise sur le marché de l'habitation des États-Unis prend plus de temps que prévu.

Évolution de la demande mondiale de papier

On prévoit que le secteur du papier connaîtra une perte avant impôt de 213 M\$, d'après de récentes données du Conference Board of Canada.³ Le Conference Board prévoit que l'industrie réalisera un profit avant impôt en 2014, mais les marges bénéficiaires resteront faibles pour les

¹ U.S. Federal Reserve Bank of St. Louis – Economic Research
<<http://research.stlouisfed.org/fred2/series/HOUST/downloaddata?cid=32302>>

² FEA Macroeconomic Advisor Report, juin 2013

³ Conference Board of Canada, (résumé) *Wood Products Industry Profits to Double in 2013*, 26 juin 2013
<http://www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/13-06-26/wood_products_industry_profits_to_double_in_2013.aspx>.

quatre prochaines années. La demande de produits de papier en Amérique du Nord continue de chuter malgré quelques possibilités de croissance sur les marchés émergents comme la Chine et l'Inde. À court terme, l'incertitude économique mondiale pourrait avoir un effet de modérateur de la croissance.

Bien qu'on observe des perspectives encourageantes pour l'industrie, certains problèmes présentent un risque à long terme :

- la vigueur constante du dollar canadien
- le passage structurel des médias imprimés aux médias électroniques
- le prix du pétrole brut, qui influe sur les coûts de l'énergie et du transport.

Ces problèmes peuvent sembler importants, mais il existe également des possibilités pour l'industrie :

- Les économies qui se développent rapidement dans des pays comme la Chine et l'Inde, où la consommation de papier par habitant est beaucoup plus faible que dans les pays développés. Cela crée des occasions non négligeables d'accroître la part des produits sur ces nouveaux marchés. La croissance démographique et l'augmentation du niveau de vie vont faire augmenter la demande.
- La hausse de la demande de papier à des fins sanitaires et d'autres produits de papier à valeur ajoutée, qui contribue à contrebalancer le déclin de la demande de papier journal.
- L'intensification du commerce électronique va stimuler la demande de papier d'emballage, comme les boîtes en carton ondulé nécessaires aux expéditions.

Politiques de construction en bois

Bon nombre de politiques et initiatives sont instaurées au Canada en vue de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction d'immeubles de hauteur moyenne et de grands immeubles.

Charte québécoise du bois

La province de Québec a publié, en avril 2013, une Charte du bois qui permet la construction d'immeubles en bois d'au plus six étages. La Charte comprend des modifications au Code du bâtiment du Québec qui appuient immédiatement la construction d'immeubles résidentiels de 5 et 6 étages en bois dans la province. Avant ces modifications, le Code du bâtiment du Québec exigeait que des analyses techniques et des analyses de sécurité détaillées soient présentées à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) avant que les projets de construction puissent être approuvés. La Charte du bois exige également que tous les nouveaux projets de construction et de rénovation financés par le gouvernement du Québec considèrent l'utilisation du bois comme matériau de construction. De plus, tous les projets financés par la province doivent faire la preuve que les conséquences des émissions de gaz à effet de serre de toutes les options de construction ont été étudiées à l'étape de la conception. Finalement, la Charte du bois engage le Québec à établir un secteur industriel des produits de bois dans la province, à faire la promotion

du bois comme matériau de construction et à augmenter la capacité de construction et conception d'immeubles en bois dans ses programmes d'enseignement universitaire et collégial. On s'attend à ce que la Charte contribue à faire augmenter l'utilisation du bois dans les projets de construction et l'utilisation de produits de bois à valeur ajoutée dans la province.

La Charte du bois du Québec suit l'initiative de la Colombie-Britannique, qui a modifié son code du bâtiment en 2009 pour permettre la construction d'immeubles en bois d'au plus six étages. L'Ontario cherche également à modifier son code du bâtiment pour favoriser la construction d'immeubles en bois de plus grande hauteur.

Modifications apportées à l'édition 2015 du Code national du bâtiment au Canada, relativement à l'utilisation du bois

En 2011, le gouvernement fédéral et le Conseil canadien du bois ont entrepris un projet de modification de certaines dispositions du Code national du bâtiment (CNB) qui restreignent la hauteur et la taille de la construction de structure à ossature en bois. Connue de manière informelle comme le projet de révision du Code, ce projet a pour objectif de permettre aux architectes, ingénieurs et constructeurs canadiens de concevoir et de bâtir des structures en bois d'au plus six étages de diverses catégories d'occupation (p. ex., résidentiel, utilisation mixte). Les dispositions actuelles du CNB limitent de manière importante la hauteur et la taille des bâtiments qui peuvent être construits en bois. Elles ont limité l'utilisation du bois dans la construction d'immeubles plus gros et plus grands au Canada. Ce projet porte, entre autres, sur la détermination des obstacles présents dans le code actuel qui restreignent la taille et la hauteur des constructions en bois à des projets d'immeubles de faible hauteur; les recherches sur le rendement des produits de bois dans diverses situations (un incendie), les qualités acoustiques et le rendement de l'enveloppe du bâtiment ainsi que des séances d'information à l'intention des professionnels de la conception et la construction afin d'accroître leurs connaissances des bâtiments en bois de hauteur moyenne. Les modifications relatives au bois apportées au code devraient être intégrées à l'édition 2015 du Code national du bâtiment, ce qui permettrait la construction de bâtiments en bois plus grands et plus hauts et encouragerait l'utilisation du bois dans les immeubles de hauteur moyenne et les immeubles privés. Ces mesures contribueront également à améliorer la compétitivité globale du secteur forestier canadien.

Déclaration d'intérêt pour les structures en bois de grande hauteur

Le 6 mai 2013, le Conseil canadien du bois (CCB), en collaboration avec RNCan, a officiellement émis un appel de déclaration d'intérêt pour une initiative portant sur les structures en bois de grande hauteur. Cette déclaration d'intérêt aidera à identifier les promoteurs immobiliers, les concepteurs et les autres institutions qui peuvent conceptualiser, concevoir et construire des immeubles en bois rentables, structurellement solides et esthétiques. Les immeubles feraient la démonstration de la viabilité commerciale de l'utilisation de solutions innovantes de construction en bois pour les structures de grande hauteur, y compris de nouvelles méthodes de construction composite ou hybride. Cette déclaration d'intérêt ferait également la démonstration de l'application et du caractère pratique et durable des solutions innovatrices de

structures en bois. L'appel de déclaration d'intérêt est financé par le gouvernement du Canada dans du Programme de développement des marchés administré par Ressources naturelles Canada. L'appel de déclaration d'intérêt a pris fin le 18 octobre; l'évaluation des projets proposés sera suivie d'une annonce des projets financés dans quelques mois.

En rapport avec l'appel à déclaration d'intérêt, FPInnovations, l'institut national de recherche sur les forêts, a élaboré un guide technique pour aider les promoteurs et les autres intervenants à concevoir et construire des structures en bois de grande hauteur en s'appuyant sur des données scientifiques et sur leur expertise en bâtiments de la prochaine génération. Le guide, préparé en partenariat avec divers groupes d'experts, comprend les plus récentes données scientifiques sur les systèmes de construction en bois. Il aborde également la façon dont ces systèmes réagissent à divers paramètres et scénarios. Le guide peut aider les équipes de construction et de conception expérimentées à mieux comprendre les facteurs et les défis uniques qui doivent être pris en compte lors de la construction de structures en bois de grande hauteur au Canada.

IV. Croissance des secteurs des marchés de produits forestiers

1. Politique en matière de dendroénergie

Le secteur forestier canadien utilise à grande échelle la biomasse forestière pour générer à la fois la chaleur et l'électricité utilisées dans les procédés industriels et vendues à des tiers. En 2010, la puissance installée issue de la biomasse était de 1 700 MW, principalement dans les usines de pâtes et papier et dans les scieries. De plus, plusieurs producteurs d'électricité indépendants génèrent de l'électricité en brûlant des déchets ligneux et d'autres matières issues de la biomasse. En 2010, environ 6,0 % de l'énergie secondaire totale consommée au Canada provenait de la biomasse forestière.

En 1990, les combustibles fossiles comblaient 38 % des besoins énergétiques du secteur forestier. En tentant de modifier les sources d'approvisionnement en combustible et d'améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie, on a entraîné une baisse de 28 % de l'utilisation des combustibles fossiles, observée en 2010. Au cours de la même période, l'utilisation par le secteur de la bioénergie et d'autres sources renouvelables d'énergie est passée de 61 % à 72 %.

La capacité de production de granules de bois du Canada est passée de 500 000 tonnes en 2002 à 3,8 millions de tonnes en 2012. Le Canada continue de s'intéresser de près à l'élaboration de combustibles liquides à partir de la biomasse. La norme fédérale en matière de carburants renouvelables, qui est entrée en vigueur dans la plupart des régions du pays en décembre 2010, exige que l'essence vendue au Canada contienne en moyenne 5 % de combustible renouvelable. La production et l'utilisation de biodiesel au Canada en sont encore aux étapes préliminaires. La norme fédérale comporte des dispositions exigeant une moyenne de 2 % de combustible renouvelable dans le diesel et l'huile de chauffage distillée. Cette exigence est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

2. Produits ligneux certifiés

Les différents ordres de gouvernement et les diverses associations d'entreprises du secteur de la foresterie et des produits ligneux ont mis en place divers programmes et politiques afin de favoriser l'utilisation durable du bois à l'échelle nationale et internationale, que ce soit au stade de la récolte, de la transformation ou de la consommation. Par exemple, de nombreux gouvernements provinciaux ont adopté des politiques et lignes directrices exigeant des entreprises du secteur des pâtes et papiers qu'elles utilisent la fibre de bois existante (provenant d'usines de transformation primaire comme des scieries et d'autres usines de transformation) avant de leur accorder une tenure forestière. On garantit ainsi que la fibre de bois existante est utilisée efficacement avant la création de nouvelles zones de récolte.

Plus que jamais, les intervenants du marché se préoccupent des enjeux environnementaux, et la demande de produits forestiers certifiés continue d'augmenter. Les membres de l'industrie canadienne des produits forestiers, qui reconnaissent l'intérêt grandissant du marché pour les produits forestiers certifiés, ont mis en place un processus de certification des forêts afin d'améliorer leurs pratiques d'aménagement forestier et d'afficher leur engagement en matière de gestion durable des ressources forestières. Le Canada dispose actuellement de 38 % des zones forestières certifiées de la planète. À la fin de l'année 2012, 148 millions d'hectares avaient été certifiés en vertu d'un des trois systèmes de certification des forêts utilisés au pays : Association canadienne de normalisation (CSA) – 44 millions d'hectares; Sustainable Forestry Initiative (SFI) – 58 millions d'hectares; Forest Stewardship Council (FSC) – 54 millions d'hectares⁴.

3. Produits ligneux à valeur ajoutée

Dans le contexte canadien, les produits ligneux à valeur ajoutée comprennent les fenêtres et les portes en bois, les maisons préfabriquées, les produits de menuiserie, les bardeaux et les bardeaux de fente, les conteneurs et les palettes, les produits de bois d'ingénierie, tels que les poutres en I et les fermes, et d'autres produits de charpente.

Le succès des produits de bois d'ingénierie sur le marché, le remplacement du bois massif par le bois d'ingénierie et le remplacement des maisons de type classique par des maisons préfabriquées ont tous contribué à la croissance phénoménale de cette industrie, qui s'est amorcée au milieu des années 1990.

En 2012, environ 1,56 G\$ de produits à valeur ajoutée ont été exportés, et ce, en tout premier lieu vers le marché américain (81,8 %), suivi du marché britannique (8,1 %) et du marché japonais (2,6 %). En 2012, la valeur totale des exportations de produits ligneux à valeur ajoutée a augmenté pour la première fois depuis 2009 – une croissance de 12,4 pour cent par rapport à 2009.

⁴ Si une forêt est certifiée par plus d'une norme (ISO, CSA, FSC, SFI), la superficie n'est comptée qu'une fois; le total des territoires certifiés peut donc être inférieur à la somme des totaux.

4. Bois d'œuvre résineux scié

De 2009 à 2012, la production de bois d'œuvre résineux scié a augmenté de 23,2 % pour atteindre 54,7 millions de mètres cubes. Pendant cette période, le prix du bois d'œuvre résineux scié nord-américain a augmenté de 45 % alors que les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux scié vers les États-Unis ont augmenté de 14,7 %.

Le renforcement du marché américain de l'habitation, ainsi que la forte demande continue de bois d'œuvre de la Chine, ont contribué à l'augmentation du prix en 2012. La Chine est devenue un important marché étranger pour les produits canadiens de bois d'œuvre résineux scié alors que les exportations ont connu une très forte hausse au cours des dix dernières années. Pour la période de 2008 à 2012 seulement, le volume des exportations de bois d'œuvre résineux scié a été multiplié par plus de six. De 2002 à 2012, les exportations de bois d'œuvre résineux scié vers la Chine ont augmenté de près de 50 fois, en volume, passant de 152 944 à 7 513 903 mètres cubes. La demande en Chine est fortement stimulée par les projets gouvernementaux d'habitation, ainsi que par la construction résidentielle multiétage privée.

La valeur des exportations de bois d'œuvre résineux vers la Chine a augmenté de 31,5 % dans les huit premiers mois de 2013 par rapport à la même période en 2012 alors que les exportations de bois résineux augmentaient de 1,5 % pendant cette période. Depuis le début de l'année, la Chine détient une part de 19,9 % des exportations canadiennes totales de bois d'œuvre résineux scié (en volume). Ces données suggèrent que la Chine restera un marché clé pour le bois d'œuvre résineux scié canadien à court terme. La demande américaine de bois d'œuvre résineux scié canadien a grandement augmenté à la suite d'un revirement du marché de l'habitation. De 2011 à 2012, les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux scié vers les États-Unis ont augmenté de 22,4 % pour s'établir à 3,4 milliards de dollars et, au cours des huit premiers mois de 2013, les exportations ont augmenté de 36,2 % par rapport à la même période l'an dernier.

5. Panneaux de lamelles orientées (OSB)

Les panneaux OSB représentent la part du lion des exportations canadiennes de panneaux structuraux, dont la plupart sont destinés au marché américain. En 2006, les panneaux OSB représentaient plus de 82 % du volume total de production de panneaux structuraux. Ce pourcentage a chuté à 74,6 % (2011). On s'attend à ce que la reprise du marché de l'habitation des États-Unis s'accompagne d'une augmentation de la part des panneaux OSB dans la production de panneaux structuraux au Canada.

Les exportations canadiennes de panneaux OSB ont repris de la vigueur après avoir connu des chutes importantes attribuables au marché américain de l'habitation. De 2009 à 2012, les exportations canadiennes totales de panneaux OSB ont augmenté de 60,7 % pour atteindre 883,6 millions de dollars. Au cours des huit premiers mois de 2013, les exportations de panneaux OSB ont augmenté de 71,4 % par rapport à la même période l'an dernier. Une grande part de cette croissance a été stimulée par le redressement du marché américain de l'habitation, alors qu'en 2012 près de 90 % des panneaux OSB canadiens étaient destinés aux États-Unis.

6. Papier et carton

La valeur des exportations canadiennes de papier et de carton a diminué de 34,6 % entre 2007 et 2012 pour atteindre 8,4 milliards de dollars. L'industrie demeure confrontée à un dollar canadien fort et au prix élevé de la fibre de bois et de l'énergie, facteurs qui ont fait baisser les marges de profit des producteurs. De plus, les médias en ligne ont livré une concurrence fructueuse aux médias imprimés, ce qui a érodé fortement la part de marché du papier, tandis que le secteur du papier d'impression et d'écriture a été touché par la popularité croissante des appareils de lecture électroniques. Étant donné la maturité du marché nord-américain, les possibilités de croissance sont limitées pour le papier et le carton.

7. Pâte de bois

En 2012, la valeur des exportations de pâte de bois canadienne a chuté de 11,8 %; le volume total de production canadienne de pâte de bois a également connu une baisse, mais plus légère (-2,7 %) par rapport à 2011. La demande mondiale de pâte est grandement influencée par les cycles de gestion d'inventaire en Chine qui ont entraîné une baisse de la demande mondiale de pâte et des prix de la pâte en 2012 – le revirement inévitable de ce cycle devrait mener à une amélioration du rendement à court terme.

En 2012, le marché canadien de la pâte a connu un changement important d'orientation : la Chine (39 %) a devancé les États-Unis (35 %) au premier rang des marchés d'exportation de la pâte canadienne. De 2002 à 2012, la valeur des exportations canadiennes de pâte vers la Chine a connu une hausse annuelle moyenne de 14,6 %. Cette croissance a été alimentée par deux facteurs principaux. Premièrement, la Chine a augmenté de manière considérable sa capacité de production de papier et cette situation fait augmenter la demande de pâte. Deuxièmement, la Chine a fortement réduit ses approvisionnements nationaux en pâte non ligneuse (p. ex. roseau, bambou et bagasse); les producteurs de papier chinois s'approvisionnent donc à l'étranger pour combler leurs besoins en matière de production de papier. Il est probable que la Chine va continuer à diminuer sa capacité de production de pâte selon des méthodes non économiques et fortement polluantes.

À long terme, les producteurs de pâte canadiens continueront probablement de profiter de la demande accrue de pâte en provenance de la Chine, et le Canada continuera à expédier, vers la Chine, son principal produit, la pâte kraft blanchie de résineux de l'hémisphère nord. Toutefois, la concurrence bon marché à l'étranger jouera un rôle dans la détermination de la part de marché du Canada. Depuis 2007, la part canadienne des importations de pâte de la Chine a légèrement diminué, passant de 26,2 à 24,6 % en 2012. Au cours de la même période, la part du Brésil est passée de 9,5 à 15,3 %, tandis que celle des États-Unis est passée de 12,9 à 14,7 %. Si les Canadiens sont capables de maintenir ou même d'augmenter leur part du marché de la pâte en Chine, ils profiteront d'une moins grande dépendance vis-à-vis du marché américain de pâte de papier – qui présente peu de possibilités d'expansion.

La demande de pâte pour la transformation chimique, principalement stimulée par le secteur textile asiatique en croissance, continuera d'augmenter, de même que d'autres utilisations à valeur ajoutée. Toutefois, la rapide expansion mondiale de la capacité, notamment au Brésil, en Chine, aux États-Unis et au Canada, a mené à une augmentation de l'offre plus rapide que l'augmentation de la demande, ce qui a entraîné une importante chute des prix. Bien que les débouchés à long terme restent intéressants, à moyen terme, les marchés de la pâte pour transformation chimique devraient offrir de faibles rendements.

Annexe

Statistiques et perspectives

* Les données de 2012 et 2013 sont des estimations ou des prévisions.

Bois d'œuvre résineux scié (en milliers de mètres cubes)

	2011	2012	2013*	2014*
Production	37 409	39 417	42 361	43 477
Consommation apparente	14 248	15 792	16 342	16 128
Importations	637	1 261	1 367	1 357
Exportations	23 797	24 886	27 386	28 706

Placage et billes de sciage de conifère (en milliers de mètres cubes)

	2011	2012
Importations	2 147	2 216
Consommation apparente	108 341	108 155
Exportations (totales)	5 244	5 499

Bois de feuillus débité (en milliers de mètres cubes)

	2011	2012	2013*	2014*
Production	1 471	1 298	1 303	1 261
Consommation apparente	2 014	2 156	2 245	2 187
Importations	918	1 340	1 395	1 409
Exportations (totales)	375	482	453	483

Panneaux de lamelles orientées (panneaux OSB) (en milliers de mètres cubes)

	2011	2012	2013*	2014*
Production	5 265	5 742	6 050	7 108
Consommation apparente	1 940	2 445	1 980	2 202
Importations	110	83	103	87
Exportations (totales)	3 435	3 380	4 173	4 993

Contreplaqué (en milliers de mètres cubes)

	2011	2012	2013*	2014*
Production	1 794	1 824	1 849	1 861
Consommation apparente	3 060	3 205	3 178	3 254
Importations	1 626	1 668	1 721	1 831
Exportations (totales)	360	287	392	438

Panneaux de particules agglomérées (en milliers de mètres cubes)

	2011	2012	2013*	2014*
Production	6 878	7 446	7 841	8 915
Consommation apparente	3 375	3 705	3 309	3 566
Importations	618	452	501	475
Exportations (totale)	4 121	4 192	5 033	5 824

Panneaux de fibres à densité moyenne (MDF) (en milliers de mètres cubes)

	2011	2012	2013*	2014*
Production	785	780	811	834
Consommation apparente	581	615	595	624
Importations	240	264	251	244
Exportations (totales)	445	429	468	454

Panneaux de fibres (en milliers de mètres cubes)

	2011	2012	2013*	2014*
Production	865	860	893	920
Consommation apparente	843	956	906	933
Importations	579	665	633	615
Exportations (totales)	601	569	620	602

Pâte de bois (en milliers de tonnes)

	2011	2012	2013*	2014*
Production	18 342	17 079	16 667	16 831
Consommation apparente	8 889	7 446	7 267	7 307
Importations	222	279	382	366
Exportations (totales)	9 675	9 912	9 782	9 890

Papier et carton (en milliers de tonnes)

	2011	2012	2013*	2014*
Production	12 057	10 755	10 644	10 802
Consommation apparente	5 932	5 818	5 743	5 756
Importations	3 428	3 356	3 564	3 639
Exportations (totales)	9 553	8 293	8 465	8 685

NA – Données non accessibles

Les secteurs ombragés en bleu indiquent des données révisées en 2010.

Remarque : On a rajusté les chiffres ci-dessus pour tenir compte des volumes réels comparativement aux volumes nominaux. Les chiffres correspondent à ceux qui ont été fournis dans le document *2012 UNECE Timber Committee Forecasts (produits forestiers)*.